

2009 : BUDGET SOUS SURVEILLANCE

Le budget communal 2009 sera soumis au vote du conseil municipal samedi 21 mars 2009 de 19 H à 21 heures.

Au préalable, une réunion publique aura lieu :

LE VENDREDI 20 MARS A 18 H 30 « SALLE DU TEMPS LIBRE ».

Des décisions importantes doivent être prises, en matière fiscale notamment, compte tenu des contraintes budgétaires qui nous ont été signifiées en septembre dernier.

La réalité telle qu'elle est :

La sanction et les obligations qui frappent la commune contredisent certaines affirmations sur sa bonne santé financière.

L'optimisme ne peut décemment être de mise face à la réalité budgétaire et à la situation économique locale qui ne doivent rien à la crise mondiale (liquidations judiciaires : la SARL des thermes, la SARL du Grand Hôtel, la liquidation de la MATT gérante du camping qui a accumulé 180 000 € de dettes ces cinq dernières années, dont plus de 20000 € sont dus à la commune, avec les licenciements qui les accompagnent et les emplois indirects menacés).

Pour que vous sachiez précisément la nature des contraintes exceptionnelles auxquelles l'équipe municipale est confrontée avec le budget 2009, après l'avoir été tout au long de l'année 2008, nous vous donnons ci-dessous quelques explications.

100.000 € supplémentaires à rembourser sur 2008/2009 !

Chacun comprend qu'en 6 mois d'exercice ce n'est pas la nouvelle municipalité qui a pu mettre en péril l'équilibre financier de la commune. Aucun emprunt n'ayant été effectué (celui « d'Utopia » a été annulé) et les dépenses réduites.

La cause de la sanction signifiée par la sous-préfecture, le 27 septembre 2008, une avance de trésorerie de 100 000 € obtenue le 10 octobre 2007 par l'ancienne municipalité auprès du Crédit Agricole parce que les caisses de la commune étaient vides. Cet argent a donc servi à payer des dépenses de fonctionnement urgentes et obligatoires d'octobre 2007 à mars 2008.

Comme cette pratique assimilable à de la « cavalerie financière » est rigoureusement interdite la commune a été doublement sanctionnée : à cause de cette infraction et par l'obligation de rembourser le Crédit Agricole sans attendre.

Pourquoi les autorités de contrôle n'ont –t-elles pas réagi plus tôt ?

En fait c'est simple : l'encaissement des 100.000 € ayant eu lieu en octobre 2007 sous la précédente municipalité, hors du cadre budgétaire établi en début d'année, sa régularisation comptable ne pouvait être réalisée et connue des services de l'Etat qu'en 2008, après le changement de municipalité.

Voilà pourquoi la municipalité précédente ne pouvait recevoir d'observations à ce sujet.

Où en est-on du remboursement des 100.000 € ?

40.000 € ont été remboursés en 2008, au prix des restrictions que vous connaissez.

Il reste 60.000€ à verser. Comment faire ?

C'est ce que nous avons à discuter avec vous le 20 mars prochain.

Le village de vacances et l'établissement thermal :

La liquidation judiciaire de la SARL des Thermes a été prononcée le 16 février, celle de la MATT, gérante du village de vacances, le 18 février, 2009.

La commune d'Aulus a demandé un rendez-vous avec le Tribunal de Grande Instance et avec le liquidateur nommé, Maître Brenac, afin d'œuvrer au mieux et au plus vite pour la reprise des activités

Rappel des contraintes budgétaires (lettre de confirmation de la sous-préfète du 02/02/09) :

« Le budget de la commune d'Aulus-les-Bains figure sur la liste des collectivités du réseau d'alerte et sera examiné dans ce cadre. La CRC serait saisie s'il ne respectait pas les conditions d'équilibre ».

« Je vous rappelle que la chambre régionale des comptes participe aux procédures de contrôle budgétaire en proposant les solutions à mettre en œuvre en cas notamment de budget voté en déséquilibre, de comptes forcément déficitaires, ou encore de l'insuffisance des crédits nécessaires au règlement d'une dépense obligatoire. Ce contrôle est destiné à aider les collectivités à surmonter des accidents budgétaires : c'est pourquoi la CRC, conseil et expert financier, peut être amenée à proposer une augmentation de la fiscalité directe. Cette éventuelle proposition ne constitue qu'une des solutions visant au rétablissement durable des comptes. ».

Rendez-vous le 20 mars 2009.

L'équipe municipale le 01/03/09.